



FNEC FP-FO

FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - FORCE OUVRIERE

Section départementale de l'Isère

DECLARATION PREALABLE AU CTSD DU 9 SEPTEMBRE 2013

Madame la Directrice d'Académie,

Cette rentrée scolaire, « *celle de la mise en oeuvre de la refondation* » selon le ministre Peillon, intervient quelques jours après l'annonce du projet de M. Ayrault qui poursuit et aggrave la loi Fillon sur les retraites. Ainsi, les mesures de « *refondation de l'école* » commencent par l'annonce que les personnels de l'Education nationale qui débutent en moyenne à 26 ans partiront à 69 ans pour une retraite à taux plein. Tout un programme!

FO refuse le recul social subi depuis plus de 20 ans par les salariés. FO n'accepte aucune nouvelle réforme des retraites, refuse les augmentations de cotisations et revendique le retour aux 37,5 annuités pour tous!

Cette rentrée va être marquée par une aggravation des conditions de travail des personnels et des élèves : les postes manquent, les moyens manquent, les personnels manquent. Les emplois précaires à temps et salaires partiels sont substitués aux postes de fonctionnaires, les contre réformes continuent à désorganiser le fonctionnement des établissements. Nous sommes loin de la rentrée apaisée dont parle le ministre.

M. Peillon annonce qu'il veut maintenant entamer l'acte II de la « *refondation de l'école* » en mettant en adéquation les statuts et les obligations de service des personnels avec les nouveaux besoins de son école du socle territorialisée. Les garanties statutaires des personnels sont désignées comme l'obstacle. Pour le ministre, le statut des enseignants « *est un point de blocage* ». Il veut faire « *évoluer les missions des enseignants* » pour le lever. Cette remise en cause des statuts s'inscrit dans le cadre de l'austérité qu'entend imposer le gouvernement et de la poursuite du désengagement de l'Etat.

FO demande l'abandon des décrets instituant les rythmes scolaires ainsi que le retrait de la loi sur la refondation de l'école!

Les mesures annoncées en direction des AVS s'inscrivent dans le cadre de « *l'école inclusive* ». FO prend acte de l'engagement du gouvernement à ce que chaque AVS en fin de contrat (2X3 ans) soit prolongé pour accéder à un CDI. Pour autant, tous les problèmes ne sont pas résolus. FO n'a cessé de demander l'intégration des AVS dans un corps de la Fonction Publique, seule solution qui puisse permettre aux AVS de sortir de la précarité et d'assurer une mission qui soit stable auprès des jeunes porteurs de handicap. L'embauche des AVSi en CDI par le ministère de l'Education nationale poursuit la généralisation du recours aux contractuels en lieu et place de postes statutaires. Ces CDI accroissent encore le nombre de contractuels dans l'Education nationale. Salaire faible et temps incomplet vont entraîner un turn-over de ces personnels.

FO demande au gouvernement l'intégration de tous les AVS dans un corps de la Fonction Publique.